



# Programme thématique

## Appel à projets FRM 2021

# Environnement et Santé

### CONTEXTE

L'exposition chronique de l'Homme à des agents environnementaux (agents physiques ou chimiques, infectieux, contaminants alimentaires ...) peut avoir un impact sur sa santé. Ces agents, selon la durée mais aussi la fenêtre d'exposition en particulier pendant la période périnatale, sont de plus en plus souvent impliqués comme (co)acteurs du développement d'un très grand nombre de processus pathologiques.

Dans un tel contexte, la FRM souhaite soutenir des projets de recherche visant à une meilleure compréhension des modes d'action de ces agents environnementaux, seuls ou en mélange, dans l'établissement de ces processus pathologiques.

Ces projets doivent être portés par au moins deux équipes de recherche de disciplines différentes favorisant ainsi l'interdisciplinarité y compris entre la biologie et les sciences humaines et sociales. La prise en compte de la notion d'exposome est encouragée.

L'objectif est de promouvoir à terme une politique de prévention des pathologies liées à une exposition environnementale.

### CONDITIONS GENERALES

Toutes les pathologies chroniques, incluant le cancer, en lien avec un ou plusieurs agents environnementaux sont concernées par cet appel à projets.

Sont éligibles, les projets portant sur les aspects moléculaires, cellulaires, translationnels et intégrés de la physiopathologie. Les études en sciences économiques et sociales seront également considérées.

Sont exclues de cet appel à projets :

- les études impliquant la création ou le suivi d'une cohorte,
- la mise en place d'essais cliniques *de novo*,
- les projets portant sur la nutrition,
- les projets en pharmacologie du médicament,
- les études de microbiologie fondamentale (bactériologie fondamentale, virologie fondamentale, etc.),

- les projets exclusivement dédiées à du séquençage.

Le projet proposé doit démontrer une intégration de l'activité des équipes et non relever d'une simple juxtaposition de compétences.

Le budget dédié à cet appel à projets est de 4 millions d'euros.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent appartenir à des équipes indépendantes reconnues comme telle par les tutelles (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche et/ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, Université...).

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent être des chercheurs statutaires (CR, DR, IR) ou des enseignants-chercheurs statutaires (EPST, université...).

Le consortium doit être composé de 2 à 5 équipes (1 équipe demandeuse et au maximum 4 équipes co demandeuses).

Les projets peuvent associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, mais ces derniers ne pourront pas bénéficier du financement.

Les demandeurs et le/s co-demandeur/s peuvent être bénéficiaires d'une aide aux équipes pluriannuelle de la FRM en cours de financement (Equipe FRM, Amorçage de jeunes équipes, aide d'un programme Urgences ou Pionniers de la Recherche, Domaine prioritaires : « Approches interdisciplinaires pour comprendre les mécanismes fondamentaux des maladies neurodégénératives » et « Approches interdisciplinaires pour comprendre les mécanismes fondamentaux de la maladie d'Alzheimer »). Dans ce cas, le projet proposé devra être différent et non redondant de celui déjà soutenu par la FRM.

Ne sont pas éligibles les équipes de recherche soutenues (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluriéquipes ou d'un centre/institut de recherche), en tant que demandeur ou en tant que co-demandeur via l'appel à projets 2020 « Environnement et Santé ».

## SUBVENTION

La demande de financement ne doit pas excéder 600 000 euros au total.

La durée du projet est de 2 ou 3 ans.

Le financement demandé par chaque équipe du consortium doit être *a minima* de 25 000 € sur la totalité de la durée du projet.

Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions et/ou de personnel sont éligibles.

Le financement alloué devra débuter au plus tard en mars 2022.

## CRITERES D'EXCLUSION

Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut être impliquée (en tant que demandeur ou co-demandeur) que dans une seule demande de financement. Ce critère s'applique quelle que soit la taille de

l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

Les équipes de membres du Comité de la recherche de la FRM - <https://www.frm.org/fondation/notre-fonctionnement/le-comite-de-la-recherche> - ne peuvent pas postuler à cet appel à projets.

## SELECTION DES PROJETS

La procédure de sélection des projets comprendra deux étapes : sélection de pré-demandes puis sélection de demandes complètes.

Le comité de pilotage *ad hoc* mis en place par la FRM est en charge de la sélection des pré-demandes et de la sélection finale des demandes. Une évaluation complémentaire des demandes complètes sera réalisée par des experts étrangers.

La soumission des pré-demandes et des demandes s'effectue sur le portail de la FRM : [https://frm.evision.ca/eAwards\\_applicant/](https://frm.evision.ca/eAwards_applicant/)

### Éléments importants de l'évaluation

- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres).
- Qualité scientifique du/des co-demandeur/s (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres).
- Positionnement du projet dans un cadre compétitif au plan international
- Faisabilité du programme (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués ...).
- Retombées potentielles sur les connaissances de processus physiopathologiques, sur les politiques publiques et sur l'attente sociétale face aux impacts de l'environnement sur la santé.
- Adéquation du budget prévisionnel au projet.

## CALENDRIER

Ouverture de saisie des pré-demandes	14 octobre 2020
Clôture de saisie des pré-demandes	10 décembre 2020 – 16h (heure de Paris)
Sélection des pré-demandes	premier trimestre 2021
Sélection des demandes	automne 2021

## CONTACTS

**Florence Guibal**

[Florence.guibal-mailleux@frm.org](mailto:Florence.guibal-mailleux@frm.org)

01 44 39 75 95